

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale N° CAS N° CE	Wolf Trax Boron DDP Mélange Mélange
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Engrais (Engrais) Ne pas utiliser pour le traitement des semences.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Site web Email	Compass Minerals USA Inc. 9900 W. 109 th St. Overland Park, KS 66210 Etats (Unis) +1 1800 551 8216 www.compassminerals.com techservicesrequests@compassminerals.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	00 (1) 613-996-6666 (Canada) Anglais / Français

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Repr. 1B: H360FD
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Contient: Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence	Wolf Trax Boron DDP  Danger Disodium Octoborate Tetrahydrate, Potassium Tetraborate Tetrahydrate et Acide borique. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405: Garder sous clef. P501: L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
2.3	Autres dangers	Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges Substances dans les préparations / mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Disodium Octoborate Tetrahydrate	<75	12008-41-2	234-541-0	01-2119490860-33-0001	Repr. 1B: H360FD
Potassium Tetraborate Tetrahydrate	<20	12045-78-2	215-575-5	01-2119970730-37-0006	Repr. 1B: H360FD SCL = ≥ 5.5%
Acide borique	> 5	10043-35-3	233-139-2	01-2119486683-25-0006	Repr. 2; H361d SCL = ≥ 6.8%

Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Tenir les yeux ouverts et rincer doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

Instructions pour le Médecin:

EN CAS D'INGESTION: Ingestion / > 5g: Maintenir la fonction rénale et forcer le patient à s'hydrater.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés

Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable, Non combustible ou Explosif. La ou les substance(s) ont des propriétés ignifuges. Produit(s) de décomposition dangereux: Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|------------|--|--|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Obtenir les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter tout contact. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Éviter la production de poussières. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Éviter tout contact. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières. Recommandés: Mettre les matières déversées sous vide. Éviter la production de poussières. Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Aérer la zone et laver le site du renversement après que le ramassage du matériel soit terminé. |
| 6.4 | Référence à d'autres sections | Voir Rubrique: 8, 13 |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|------------|--|---|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Éviter la production de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. |
| 7.2 | Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Refermer le récipient après usage. |
| | Température de stockage | Ambiante |
| | Mesures de stockage | Conserver uniquement dans le récipient d'origine. |
| | Matières incompatibles | Agent réductible fort. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Engrais (Engrais). Voir Rubrique: 1.2 |

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|--------------|--|---|
| 8.1 | Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 | Limites d'exposition sur le lieu de travail | L'INRS recommande les limites suivantes pour les poussières sans effets spécifiques: 10,5 mg/m3 (VME), pour la fraction alvéolaire. |
| 8.1.2 | Valeur limite biologique | Non fixé. |
| 8.1.3 | PNECs et DNELs | Non fixé. |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles techniques appropriés | Assurer une ventilation adéquate. Pas de recommandation particulière. |
| 8.2.2 | Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) | Il est conseillé de porter un masque anti-poussières. maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. |
| | Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre poussières. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830



Protection de la peau



Protection respiratoire



Dangers thermiques

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation.
Recommandés: EN149

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Rose Poudre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	7.5 (5% solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Rien de connu.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La réaction avec des agents réducteurs forts tels que les hydrures métalliques ou des métaux alcalins génère de l'hydrogène gazeux pouvant entraîner un risque d'explosion

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'abri de l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

10.5 **Matières incompatibles** Agent réductible fort.
10.6 **Produit(s) de décomposition dangereux** Non attribué.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Toxicité aiguë - Inhalation

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Acide borique:

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Non classé

LD50 (oral, rat) mg/kg: >2550 (Unnamed, 1988)

Non classé

LD50 (oral, rat) mg/kg: >2600 (OECD 401)

Non classé

LD50 (oral, rat) mg/kg: >2500 (OECD 401)

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: CL50 > 5.0 mg/l.

Non classé

LC50 (inhalation) mg/l/4h: >2.01 (OECD 403)

Non classé

LC50 (inhalation) mg/l/4h: >2.03 (OECD 403)

Non classé

LC50 (inhalation) mg/l/4h: >2.04 (OECD 403)

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Non classé

LD50 (dermale) mg/kg: >2000 (OECD 402)

Non classé

LD50 (dermale) mg/kg: >2000 (Unnamed, 1982)

Non classé

LD50 (dermale) mg/kg: >2000 (FIFRA (40 CFR 163))

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Non classé

Non-irritant pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1989)

Non classé

Non-irritant pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1982)

Non classé

Non-irritant pour la peau. (lapin) (Unnamed, 1973)

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Non classé

Non-irritant pour les yeux (lapin) (Unnamed, 1989)

Non classé

Non-irritant pour les yeux (lapin) (OECD 405)

Non classé

Non-irritant pour les yeux (lapin) (OECD 405)

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Non classé

La peau Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative (OECD 406)

Non classé

La peau Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative (OECD 406)

Non classé

La peau Sensibilisation (cochon d'Inde) - négative (OECD 406)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Mutagénicité sur les cellules germinales

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Non classé

Acide borique:

Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique

Non classé

In vitro: Négatif (OECD 471)

In vivo: Négatif (OECD 474)

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Non classé

Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique

Cancérogénicité

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Non classé

Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique

Acide borique:

Non classé

Pas de preuves d'effets cancérogènes. (souris) (OECD 451)

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Non classé

Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique

Toxicité pour la reproduction

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Repr. 1B; Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique

Acide borique:

Repr. 1B; Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité pour la reproduction: Les rats exposés à la dose élevée de 336 mg/kg de poids corporel d'acide borique (correspondant à un taux de 58,5 mg B/kg poids corporel) étaient stériles. (Weir RJ & Fisher RS, 1972)

Toxicité pour le développement: La dose la plus élevée s'est avéré très toxique pour les femelles gestantes ou chez les mères. Une résorption fœtale a été constatée dans 90% des cas à la dose la plus élevée avec 72% des fœtus survivants souffrant de malformations cardiaques ou des grands vaisseaux. Il a également été constaté une augmentation des résorptions fœtales dans les groupes à dose moyenne et faible. (OECD 414)

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Repr. 2; Peut nuire au fœtus.

Approche du poids de la preuve: Dipotassium tetraborate tetrahydrate: fer total

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide borique:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

Disodium Octoborate Tetrahydrate:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide borique:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dipotassium tetraborate tetrahydrate:

Non classé.

Approche du poids de la preuve: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis

11.2 Autres informations

Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis
Disodium Octoborate Tetrahydrate:	Estimation (96 heures) CL50 (Poissons) > 100 mg/l
Acide borique:	Non classé
Dipotassium tetraborate tetrahydrate:	Toutes les données obtenues par référence croisées de : Acide borique
	Non classé
	LC50 (poisson) mg/l 79.7 (EPA OPPTS 850.1075)
	Non classé
	LC50 (poisson) mg/l 75.7 (Unnamed, 1985)
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
Disodium Octoborate Tetrahydrate:	Ne s'applique pas aux substances inorganiques
Acide borique:	Ne s'applique pas aux substances inorganiques
Dipotassium tetraborate tetrahydrate:	Ne s'applique pas aux substances inorganiques
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
Disodium Octoborate Tetrahydrate:	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
Acide borique:	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
Dipotassium tetraborate tetrahydrate:	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information sur le mélange lui-même.
Disodium Octoborate Tetrahydrate:	La substance a une forte mobilité dans le sol.
Acide borique:	La substance a une forte mobilité dans le sol.
Dipotassium tetraborate tetrahydrate:	La substance a une forte mobilité dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
--	--

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG/ADN
14.1 Numéro ONU	Aucun attribué	Aucun attribué
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué	Aucun attribué
14.4 Groupe d'emballage	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	
14.8 Autres informations	Non applicable	Aucun attribué.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE	
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Disodium Octoborate Tetrahydrate, Acide borique et Potassium Tetraborate Tetrahydrate: Entrée 30: Restriction de l'approvisionnement des substances et mélanges au grand public, si classés comme Repr. 1A ou 1B.
Substance(s) extrêmement préoccupante	Acide borique est inclus dans la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Version: 20
Date de révision: 16.10.2017
Date de la Première Édition: 01.02.06

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

15.1.2 Règlements nationaux

Allemagne

Umweltbundesamt (UBA) Master List (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau 1

Acide borique

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Classification de la substance / du mélange est mise à jour. Une nouvelle version a été publiée, toutes les sections ont été mises à jour pour tenir compte des nouvelles informations. Lisez attentivement la fiche de données de sécurité.

References:

Enregistrement(s) ECHA pré-existant: Disodium Octoborate Tetrahydrate (N° CAS 12008-41-2), Acide borique (N° CAS 10043-35-3) et Dipotassium tetraborate tetrahydrate (N° CAS 12045-78-2), Classification(s) harmonisée(s) pour Disodium Octoborate Tetrahydrate (N° CAS 12008-41-2), Acide borique (N° CAS 10043-35-3).

Références bibliographiques:

1. Weir RJ & Fisher RS, 1972, Toxicologic studies on borax and Acide borique., Toxicology and Applied Pharmacology 23: 351 - 364.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Repr. 1B; H360FD	Calcul du seuil

LÉGENDE

VME	Limite d'exposition prolongée
VLE	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Classification des dangers / Code de classification:

Repr. 1B; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Compass Mineral USA Inc. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Compass Mineral USA Inc. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Non applicable